



*Nov 2017*

## Mairie de Delouze-Rosières

# Bulletin d'information municipale N° 32

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : [commune-de-delouzerosieres@orange.fr](mailto:commune-de-delouzerosieres@orange.fr)

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

### Réunion d'information sur la prévention des cambriolages :



La population était venue nombreuse le vendredi 3 nov. pour écouter les gendarmes de la brigade de Void-Vacon. L'objectif de cette réunion était d'informer et prévenir les actes délictueux. Les gendarmes ont dévoilé les stratégies malveillantes (faux agents EdF, faux gendarmes...) et prodigué les conseils de prudence, comment équiper sa maison pour déjouer les attitudes désagréables...

### Travaux au lavoir de Rosières :

L'eau ne coulait plus dans les bacs du lavoir de



Rosières et pour cause : le bassin d'accueil des eaux de la source était bouché par des tonnes de vase... Didier a pompé l'eau, avec une pompe prêtée gentiment par des voisins, nettoyé ce bassin de réception. Un coup de main de J-Luc venu avec son matériel, a permis de déboucher l'arrivée d'eau de la

source. L'eau circule maintenant naturellement dans les bassins. On peut à nouveau pratiquer le lavage manuel...

### Ralentisseur de vitesse à Rosières :

Des « coussins berlinois » et des panneaux de signalisation ont été placés à l'entrée de Rosières, côté Vaucouleurs. Ils devraient permettre de faire ralentir les voitures qui entrent trop vite dans le village. Cette opération sera observée attentivement afin de voir son efficacité. En effet, les autres entrées, côté Delouze et Mauvages, posent aussi problème. Nous sommes conscients que cette opération peut amener des désagréments aux riverains du dispositif et nous sommes prêts à



entendre tous les points de vue... à condition qu'ils soient constructifs.

### Décalage du « STOP » de la route de Badon :

Pour permettre aux conducteurs et notamment aux conducteurs d'engins agricoles d'améliorer la visibilité sur la départementale, le Stop a été avancé, sur les conseils du responsable de l'équipement.

### 11 novembre dans la commune :

Une gerbe a été déposée, par M. le Maire et M. le Maire-adjoint, devant le monument aux morts de Rosières et celui de Delouze. La prise de parole s'est effectuée dans la mairie, en raison du mauvais temps.





Cette cérémonie a été suivie d'un moment convivial à la salle des fêtes de la commune.

### Complément d'information :

Dans le bulletin précédent nous parlions de la curiosité architecturale, près de l'autel de l'église de Rosières. Mme Bertin nous a signalé sa fonction eucharistique. En effet, depuis le 15<sup>ème</sup> siècle, cette « fenêtre » a servi d'armoire destinée à recevoir les Saintes Espèces (hosties consacrées). L'église de Rosières est sous la protection de Saint-Génébaud (décédé vers 549) Ses reliques proviennent du diocèse de Laon.



**Attention, à partir de début janvier, changement du jour de ramassage des ordures ménagères et des recyclables :  
Ramassage le mardi, donc sortie lundi soir**

### 18 nov soirée beaujolais à l'initiative de Delrose :



Près d'une quarantaine de personnes se sont réunies pour partager le « beaujolais nouveau ». Occasion de se réunir et partager des bons moments. Un album photos a été mis sur le blog.

### Opération de reprise des tombes abandonnées :



Le 23 novembre au cimetière de Rosières M. le Maire et les familles présentes ont signé un procès-verbal de constat d'abandon des tombes délaissées. Nous devons maintenant attendre 3 ans, afin de laisser aux familles le temps de mettre en place des travaux de

rénovation et de valider éventuellement un nouveau bail de concession.

### Travaux de terrassement à Rosières :



L'entreprise CEMA a été chargée par le conseil municipal de dégager et niveler le terrain en face de l'ancienne mairie de Rosières. Elle a enlevé les arbres et rejets de toutes sortes, déblayé et comblé une partie du terrain, terrassé afin de pouvoir végétaliser cet endroit, préparer un déplacement du monument aux morts et permettre un stationnement à quelques véhicules légers. Le déplacement du monument aux morts est prévu dans les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie.

### Démarrage de la redevance incitative le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

A compter de cette date, tous les foyers en résidence principale devront être en possession des bacs d'ordures ménagères mis à disposition par la codecom (ces bacs sont munis d'une puce) : 80l pour une personne, 140l pour 2 à 3 personnes, 180l pour 4 et +  
A défaut, les ordures ménagères ne seront pas ramassées. En cas de changement du nombre de personnes composant le foyer, veuillez contacter la mairie ou la codecom pour procéder au changement de container.



### Téléthon le 3 déc :

L'association « Delrose » organise le 3 déc, départ à la mairie de Rosières, entre 9 et 10h une marche ou une course selon votre volonté de 7 kms. A l'arrivée, collation et distribution de ballons aux enfants.

